

VILLE D'EPINAL

CONCOURS DE FLEURISSEMENT COMMUNAL

REGLEMENT 2019

ARTICLE - 1 La Ville d'Epinal organise chaque année un Concours de Fleurissement estival réservé aux Habitants de la Commune.

ARTICLE - 2 Ce concours gratuit sera annoncé dans la Presse Locale et dans la revue municipale « Vivre à Epinal ».

ARTICLE - 3 Il n'y a plus d'inscription, la sélection des candidats se fera par des professionnels du fleurissement par une pré-sélection des réalisations les plus remarquables visibles depuis la rue.

- **1^{ère} Catégorie :** Maisons avec Jardins visibles de la rue
- **2^{ème} Catégorie:** Balcons ou Terrasses sans jardin visibles de la rue
- **3^{ème} Catégorie :** Fenêtres ou Murs possibilités limitées de fleurissement
- **4^{ème} Catégorie :** Immeubles Collectifs
- **5^{ème} Catégorie :** Cafés - Hôtel – Restaurants - Commerces - Administrations

A la suite de la pré-sélection, un courrier sera adressé à chaque personne sélectionnée, l'informant qu'elle est retenue pour participer au Concours Communal des Maisons et Balcons Fleuris. Celle-ci pourra refuser cette participation par le renvoi en mairie du bordereau joint au courrier. Sans retour de bordereau dans le délai imparti, la participation sera considérée comme acquise.

ARTICLE - 4

Un jury composé d'Elus Municipaux (Commission du Cadre de Vie), de Fleuristes et Horticulteurs locaux, de la Presse Locale, de la Sté des Fêtes, de l'Ecole de Roville-aux-Chênes, du Syndicat des Hôteliers, de l'Union des Commerçants, des représentants des Comités d'Intérêts de Quartier ainsi que du Comité de Liaison, des Lauréats déclarés hors concours de l'année précédente et d'Agents Municipaux, visitera chaque candidat lors d'une tournée générale à une date déterminée.

ARTICLE - 5

Les critères d'évaluation des réalisations sont les suivants :

- Aspect général et harmonie d'ensemble : 5 points
- Choix des contenants et supports (qualité, harmonie, volume) : 5 points
- Diversité et qualité des plantes : 5 points
- Qualité d'entretien y compris de l'environnement immédiat : 2,5 points
- Coup de cœur : 2,5 points

Critères éliminatoires pour participer à ce concours :

- Utilisation de fleurs artificielles
- Moins de 3 jardinières pour embellir une façade
- Un entretien du fleurissement et de son environnement négligé
- Une façade d'habitation dégradée
- Un fleurissement pas ou peu visible depuis la rue

ARTICLE - 6 A l'issue de la tournée du Jury aura lieu un classement des candidats, suivant les notes établies, par les membres du Jury , les résultats seront proclamés par voie de presse.

ARTICLE - 7 Les candidats classés 1^{er} dans chaque catégorie seront déclarés hors-concours pour une durée de 2 années, afin de pouvoir donner leur chance à tous les participants.

ARTICLE - 8 Tous les candidats ayant participé au concours seront récompensés.

ARTICLE - 9 La remise des prix aura lieu en présence d'Elus Municipaux, des Membres du Jury et des différents Sponsors, à une date fixée par la Mairie.

Le présent document annule et remplace les dispositions prévues dans le précédent règlement.

Épinal, le 17 juin 2019

L'Adjoint au Maire chargé du Cadre de Vie

Dominique ANDRÈS